

Projet d'éoliennes flottantes en Méditerranée et leur raccordement

Approche cartographique de l'activité de pêche professionnelle en Méditerranée

Addendum à l'étude du 17 septembre 2021



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet d'éoliennes flottantes en Méditerranée et leur raccordement



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Historique des versions du document

Rapport	Service
Établi par	Cerema
Associés	DREAL Occitanie, et DIRM Méditerranée
Version	Version du 11 octobre 2021

1. Objet de l'addendum

Dans le cadre de la préparation du débat public sur les projets éoliens flottant en Méditerranée, la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère de la Transition écologique (MTE) a souhaité un état des lieux historique de la spatialisation de l'activité de pêche professionnelle dans la zone du débat public et ses alentours.

Pour cette cartographie de l'activité de pêche professionnelle, l'étude en date du 17 septembre 2021 a mobilisé les données issues du dispositif VMS (*Vessel Monitoring System*), de SACROIS (période 2016-2019) et de l'analyse du RICEP du chiffre d'affaires moyen issu de la pêche du thon rouge (période 2016-2018), pour les navires occitans. Des représentations cartographiques et des informations chiffrées ont pu être déduites de ces analyses pour représenter l'activité de pêche professionnelle en Méditerranée fréquentant la zone d'étude.

Le présent addendum vise à compléter l'étude, en mobilisant les données complémentaires fournies par le RICEP avec l'accord des CRPME Occitanie et Provence-Alpes Côte d'Azur. Il prend en considération l'analyse du RICEP du chiffre d'affaires issu de la pêche du thon rouge à l'hameçon sur la période 2016-2020, concernant les navires immatriculés en Occitanie et en Provence-Alpes Côte d'Azur et adhérents de l'AMOP (www.amop.fr - données issues de l'Organisation Professionnelle (OP) SATHOAN et de l'OP du SUD).

2. Méthodologie mise en place

Les bases de données complémentaires fournies par le RICEP sont :

- Base moyenne 2016-2018 : Il s'agit de la spatialisation du chiffre d'affaires thon rouge moyen sur la période 2016-18 réalisé par l'ensemble des navires adhérents de l'AMOP (Occitanie ou PACA).
- Base 2019 : Cette base représente la distribution mensuelle spatialisée du chiffre d'affaires thon rouge des navires adhérents de l'AMOP, soit 3,65 M€ en 2019. Les navires sont immatriculés en Occitanie ou en PACA. Ce chiffre d'affaires thon rouge n'est pas totalement exhaustif pour plusieurs raisons (il représente environ 80% de la production en valeur) : une partie de la production n'est pas spatialisée ou comporte des données erronées, une petite partie de la production est réalisée en dehors de la zone d'étude (au large de l'Espagne et Corse), la production des navires PACA est parcellaire (30 navires sur 60 ne sont pas adhérents d'une OP de l'AMOP).
- Base 2020 : Cette base représente la distribution mensuelle spatialisée du chiffre d'affaires thon rouge des navires adhérents de l'AMOP, soit 4,4 M€ en 2020. Les navires sont immatriculés en Occitanie ou en PACA. Ce chiffre d'affaires thon rouge n'est pas totalement exhaustif pour plusieurs raisons (il représente environ 84% de la production en valeur) : une partie de la production n'est pas spatialisée ou comporte des données erronées, une petite partie de la production est réalisée en dehors de la zone d'étude (au large de l'Espagne et Corse), la production des navires PACA est parcellaire (30 navires sur 60 ne sont pas adhérents d'une OP de l'AMOP).

Le RICEP a mobilisé les dernières données de spatialisation utilisées par les OP qui sont multi-sources (VMS pour les navires de plus de 12m, VMS dites "côtières" et d'autres dispositifs de géolocalisation, et données manuscrites enregistrées par les OP).

La carte du chiffre d'affaires lié à la capture du thon rouge RICEP a été produite en retenant la valeur maximale du chiffre d'affaires par maille du jeu de données : base moyenne (2016-2018), base 2019, base 2020.

La carte SACROIS+RICEP résulte de l'addition des données SACROIS + RICEP ci-dessus.

3. Modifications apportées à l'étude du 17 septembre 2021

Les parties suivantes de l'étude sont modifiées comme suit :

. Chapitre 2.4 – Données AMOP et analyse RICEP

Le dernier paragraphe de l'article 2.4.1 est modifié comme suit : « L'ensemble de ces étapes a permis de créer la base de données, qui a été complété avec les valeurs annuelles 2019 et 2020. »

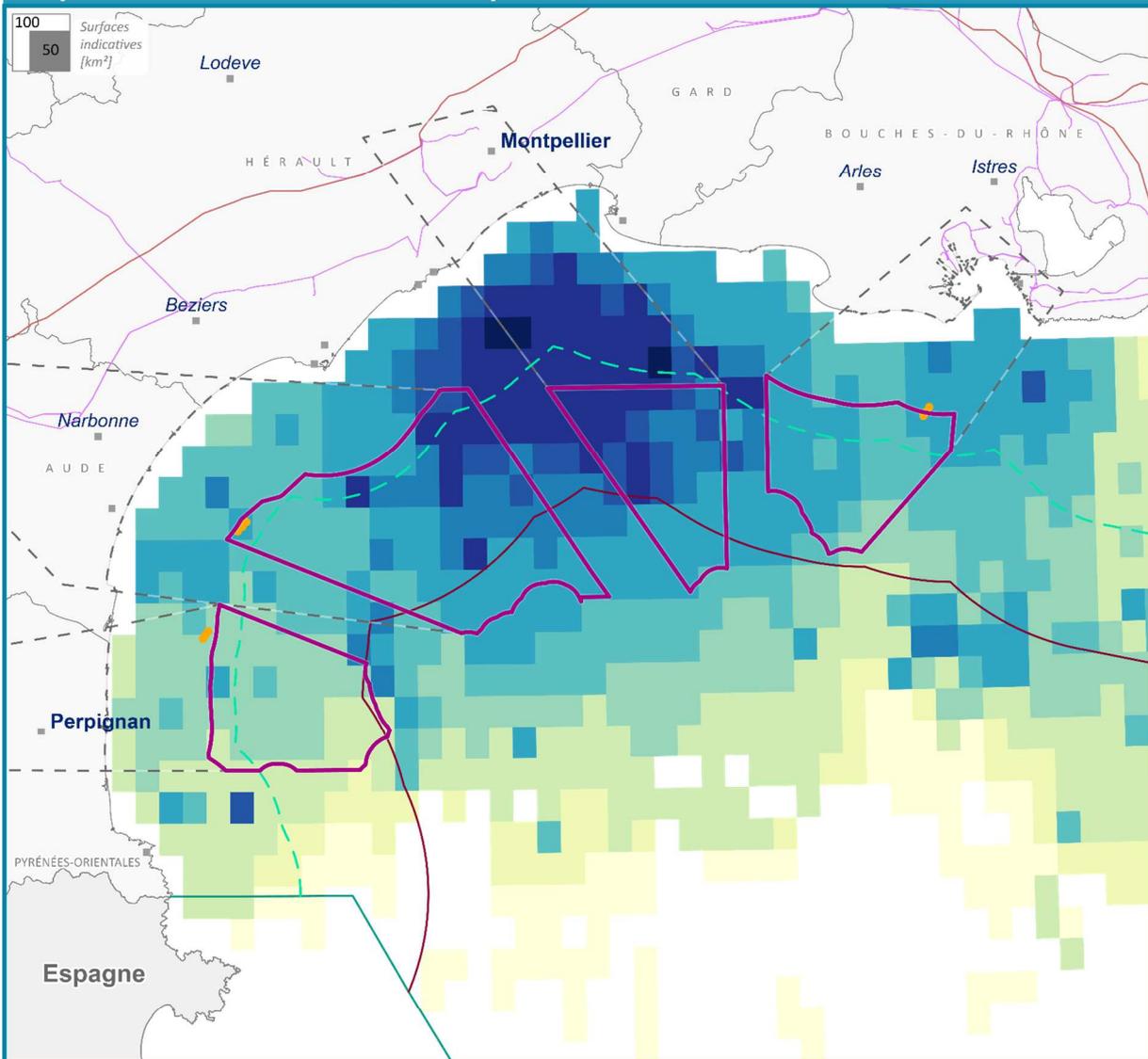
. Chapitre 3.3.2 - Estimation du chiffre d'affaires lié à la capture du thon rouge, analyse issue du RICEP

Le premier paragraphe est modifié comme suit : « Le RICEP à partir des données de l'AMOP a effectué une spatialisation du chiffre d'affaire de l'activité de pêche du thon rouge sur les années 2016 à 2020. »

La carte est modifiée comme suit :

Débat public éolien en mer 2021

Chiffre d'affaires maximal annuel estimé des ventes de thon rouge d'après les données RICEP, sur la période 2016-2020



- Zone d'étude en mer
 - Macro-zone à potentiel pour le développement de l'éolien commercial issue de la concertation 2018
 - Ferme pilote éoliennes flottantes
 - Limite extérieure de la zone contiguë (24M)
 - Limite revendiquée sans accord
 - Zone d'étude pour le raccordement RTE
- | | |
|------------------|------------------|
| Poste électrique | Ligne électrique |
| ● 225 kV | — 225kV |
| ● 400 kV | — 400kV |

Chiffre d'affaires RICEP

Moins de 500 €	5 001 € - 10 000 €
501 € - 1 000 €	10 001 € - 15 000 €
1 001 € - 2 000 €	15 001 € - 20 000 €
2 001 € - 3 000 €	20 001 € - 50 000 €
3 001 € - 5 000 €	Plus de 50 001 €

Les données relatives à la valeur économique de la capture du thon rouge ont été produites par le RICEP en collaboration avec les organisations de producteurs de la pêche, en croisant les données VMS (ainsi que d'autres dispositifs de localisation) sur la période 2016 à 2020 avec les données logbook 2016 à 2020, qui ont pu être spatialisées.

La méthodologie, mise en place par le RICEP, vise à ventiler les captures effectuées suivant les caractéristiques de la palangre utilisée et la dérive qui peut lui être associée.

La période de référence est de 2016 à 2020 pour les données RICEP.

Cette carte représente la valeur économique maximale annuelle estimée sur la période 2016 à 2020 des navires opérant en Méditerranée, par maille de 3 minutes de degré de côté, en prenant en compte le chiffres d'affaires par la capture du thon rouge estimé par l'étude RICEP.

0 5 10 20 Nq

0 10 20 30 Km

Sources : Shom RTE EEA
MTES RICEP IGN

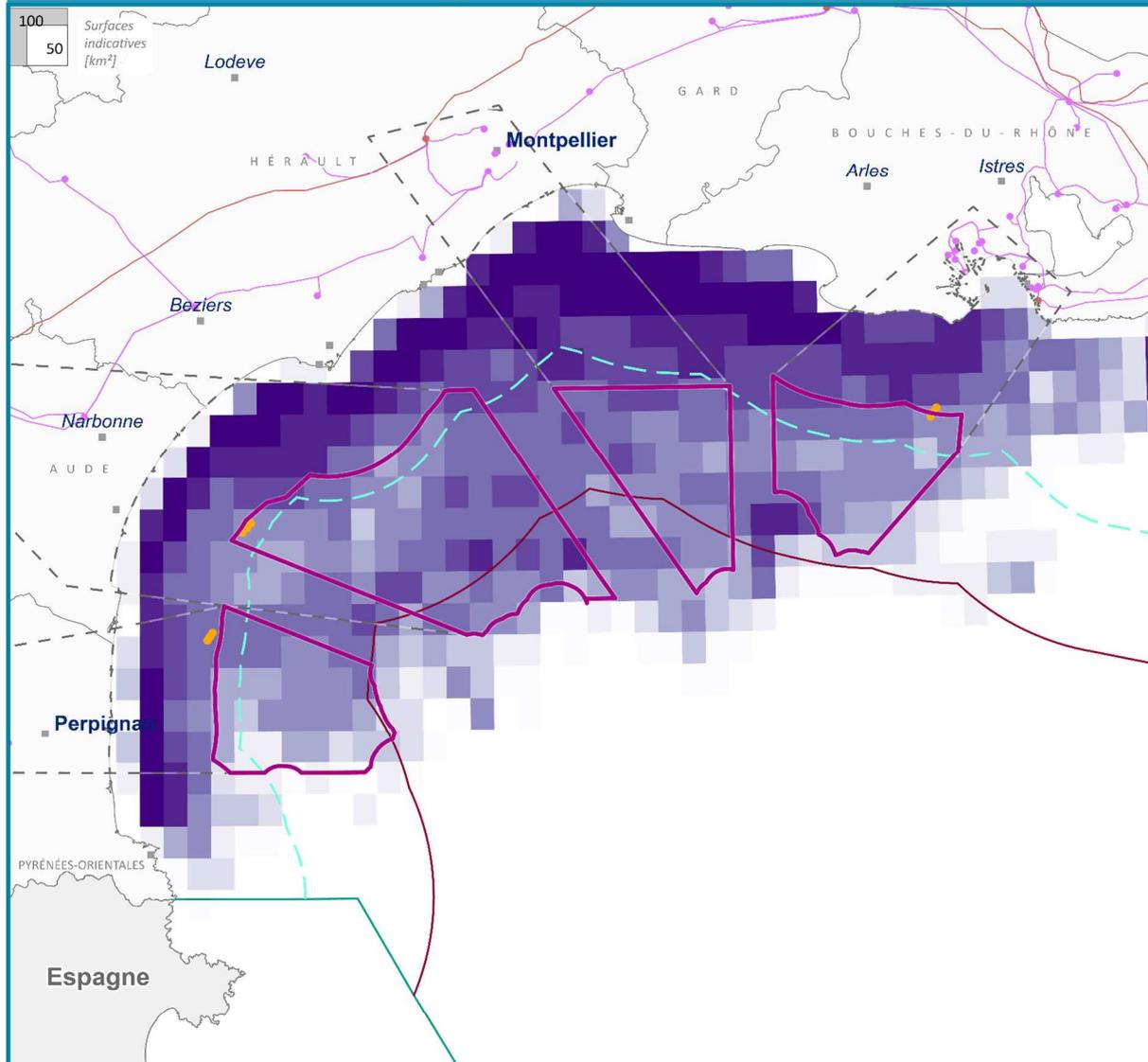
Réalisation: Cerema, octobre 2021

. Chapitre 3.3.3 - Estimation globale du chiffre d'affaires de la pêche (association SACROIS et RICEP)

La carte est modifiée comme suit :

Débat public éolien en mer 2021

Valeur économique maximale annuelle d'après les données SACROIS (2016-2019) et RICEP (2016-2020)



- Zone d'étude en mer
- Macro-zone à potentiel pour le développement de l'éolien commercial issue de la concertation 2018
- Ferme pilote éoliennes flottantes
- Limite extérieure de la zone contiguë (24M)
- Limite revendiquée sans accord
- Zone d'étude pour le raccordement RTE
 - Poste électrique
 - 225 kV
 - 400 kV
 - Ligne électrique
 - 225kV
 - 400kV

Valeur économique maximal annuel

Moins de 10 000 €	50 001 € - 60 000 €
10 001 € - 20 000 €	60 001 € - 80 000 €
20 001 € - 30 000 €	80 001 € - 100 000 €
30 001 € - 40 000 €	100 001 € - 150 000 €
40 001 € - 50 000 €	Plus de 150 001 €

Les données relatives à la production de la pêche sont issues de l'algorithme SACROIS mise en place par l'Ifremer pour la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

SACROIS est un algorithme de rapprochement entre différentes sources de données visant à reconstituer l'activité pêche des navires de la flotte professionnelle de pêche française.

Le RICEP a effectué une spatialisation du chiffre d'affaires de l'activité de pêche du thon rouge à l'hameçon, sur les années 2016 à 2020, absentes des données recueilli par SACROIS.

La période de référence est de 2016 à 2020 pour les données RICEP et 2016 à 2019 pour les données SACROIS.

Cette carte représente la valeur économique maximale annuelle estimée des navires opérant en Méditerranée, par maille de 3 minutes de degré de côté, en prenant en compte le chiffre d'affaires par la capture du thon rouge estimé par l'étude RICEP.

0 5 10 20 Nq

0 10 20 30 Km

Sources : Shom RTE EEA
RICEP MTES Ifremer IGN

Réalisation: Cerema, octobre 2021

. Annexe 3.11 Carte « Estimation du chiffre d'affaires lié à la capture du thon rouge, analyse issue du RICEP »

La carte est remplacée par celle de l'article 3.3.2. ci-dessus.

Annexe 3.12 Carte « Estimation globale du chiffre d'affaires de la pêche (association SACROIS et RICEP) »

La carte est remplacée par celle de l'article 3.3.3. ci-dessus.